

Communiqué de Presse

Paris, le 2 juin 2015

Un site internet pour le Répertoire BALZAC des auteurs de livres

La SGDL ouvre un site internet dédié au répertoire BALZAC des auteurs de l'écrit et de leurs ayants droit : <http://www.sgdl-balzac.org/>

Le répertoire BALZAC, créé par la SGDL, permet l'identification et la recherche des auteurs d'un livre ou de leurs ayants droit et favorise ainsi la préservation de leurs droits patrimoniaux et moraux.

Constitué de centaines de milliers de notices d'auteurs, ce répertoire s'enrichit constamment de coordonnées à jour par un travail de recherche et de vérification des informations qui s'appuie sur de nombreuses sources : associations d'auteurs, sociétés de gestion collective des droits, centres régionaux du livre, éditeurs...

Via le site internet, un accès personnalisé et sécurisé permet désormais directement aux auteurs et aux ayants droit de se référencer et de mettre à jour leurs coordonnées.

- Le référencement sur BALZAC est gratuit et entièrement sécurisé.
- Les informations mentionnées dans BALZAC sont vérifiées par la SGDL.
- Les coordonnées des auteurs ou de leurs ayants droit ne sont jamais communiquées. La SGDL est l'intermédiaire pour toute demande de contact.
- Le répertoire BALZAC est totalement indépendant du fichier des membres de la SGDL : l'inscription sur BALZAC n'entraîne pas l'adhésion à la SGDL.

Cet outil, indispensable à tous, et notamment aux professionnels de l'édition, facilite les recherches de contacts aux fins de réédition, de numérisation, d'adaptation et d'exploitation des œuvres de l'écrit. Le nouveau site internet permet également désormais une recherche automatique pour ceux et celles qui souhaitent contacter les titulaires de droits d'une œuvre.

Le répertoire Balzac a été reconnu comme source officielle des recherches avérées et sérieuses dans le décret du 6 mai 2015, pris en application de la loi du 20 février 2015 sur les œuvres orphelines. **Ainsi, l'inscription sur le fichier et la mise à jour régulière de ses coordonnées, permettront d'éviter à un auteur que son œuvre soit déclarée orpheline.**

Le répertoire BALZAC bénéficie depuis sa création d'un soutien financier de la SOFIA et, plus récemment, du CFC ainsi que de l'appui du ministère de la Culture et de la Communication, de la Bibliothèque nationale de France et du Centre national du livre. La reconnaissance d'utilité publique délivrée à la SGDL en 1891 lui confère une mission particulière et unique dans le domaine de la protection des auteurs de l'écrit.